



Se protéger des enfants dans le cadre d'une fiducie.

Par **Pauline033**, le **19/03/2012 à 13:01**

En quoi la fiducie peut-elle permettre de se protéger de nos enfants (d'un premier ou second lit) en cas de mésentente avec ces derniers ?

Par **Afterall**, le **19/03/2012 à 13:37**

C'est un sujet de dissertation ?

Par **Pauline033**, le **19/03/2012 à 13:55**

C'est une question qui m'a été posée dans le cadre d'un exposé et suite à de nombreuses recherches, je bloque quant à la protection des enfants. J'aurais voulu avoir une explication d'un expert.

Bien cordialement.